

Concours section : BIBLIOTHECAIRE EXTERNE BIBLIOTHECAIRE EXTERNE
Epreuve matière : NOTE DE SYNTHESE
N° Anonymat : V221NAT1011350 Nombre de pages : 4

Epreuve - Matière : ...101...0468..... Session : ...2a.22.....

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillets officiel.
 - Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
 - Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

La veille du premier tour des élections présidentielles de 2002, plus de 80% des Français pensent que le résultat de l'élection ne permettra pas ou peu d'améliorer les choses en France, selon une enquête CEVIPOF réalisée par Anne MUXEL dans Pouvoir. Revue française d'études constitutionnelles et politiques. Cette position vient confirmer le constat d'un abstentionnisme de plus en plus prégnant en France, qui se définit comme le fait de ne pas se servir du droit de vote pour le citoyen, lors de sa consultation à des fins politiques.

Face à cette montée de l'abstention ces dernières années en France ainsi qu'en Europe, comment ce désengagement des citoyens vis-à-vis du droit de vote peut-il être interrogé, en vue de recréer un lien pérenne entre eux et l'Etat?

L'augmentation croissante de l'abstention est révélatrice d'un nouveau rapport du citoyen vis-à-vis du monde politique (I). Néanmoins, des solutions sont mises en place pour lutter contre l'abstentionnisme, à la faveur de l'engagement renouvelé du citoyen dans le processus démocratique (II).

L'abstention est un fait qui amène à s'interroger sur l'image du droit de vote dans les sociétés actuelles. Dans la revue Lignes, Isabelle GAO met en avant l'idée que le vote est bien à la source de la légitimité de la vie des institutions. La désignation des représentants doit se réaliser dans une appropriation active du processus qui ne repose pas sur un "principe de l'opposition" et n'est pas une délegation de pouvoir sans étape. Elle s'oppose ici à la position de Jean-Paul SARTRE dans Les Temps Modernes,

Concours section : BIBLIOTHECAIRE EXTERNE BIBLIOTHECAIRE EXTERNE

Epreuve matière : NOTE DE SYNTHESE

N° Anonymat : V221NAT1011350 Nombre de pages : 4

qui affirme en janvier 1973 que les citoyens, par le vote, "s'atomisent" et sont rendus "impotents", pour qui s'abstenir de voter revient à confirmer le parti politique de la majorité. Le vote repose sur les notions de responsabilité et d'engagement du citoyen et Anne MUXEL souligne ce droit qui est en même temps un devoir, dans le sens de l'intérêt général et en accord avec l'idée de "Contrat Social" chère aux Lumières. D'après un baromètre du CIDEM de 2006, 92% des français considèrent ainsi que voter est un devoir à accomplir, ce qui souligne l'idée d'acte libre et engagé qui caractérise le vote.

Néanmoins, l'abstentionnisme progressif et se révèle hétérogène. Anne MUXEL distingue les abstentionnistes en deux catégories, selon leurs caractéristiques sociologiques et leur rapport à la politique. D'un côté, il y a ceux qui se mettent hors de la décision électorale et qui sont les classes populaires avec un faible niveau d'instruction, qui se détachent et se désinvestissent de la vie politique. D'un autre côté, il y a ceux qui investissent leur décision dans le jeu politique, plutôt jeunes et diplômés, qui s'abstiennent de voter pour exprimer une sanction vis-à-vis des candidats politiques. Ces catégories recourent celles qui sont énoncées par Gilles ROUET dans Cahier Sens public, qui observe une abstention passive, indifférente et désintéressée, et une abstention active qui consiste à ne pas exercer un droit. Une autre périphérie s'ouvre face à l'hétérogénéité des abstentionnistes et relève de la généralisation d'un abstentionnisme intermittent, qu'Anne MUXEL qualifie d'indécision génératrice d'abstention qui porte à la fois sur les contenus et les enjeux des programmes politiques. Gilles ROUET met en avant cette tendance qui se détermine en fonction de la nature du scrutin.

L'abstentionnisme devient ainsi une nouvelle forme d'expression politique que Anne MUXEL observe comme une montée en puissance de la légitimité de la participation directe à travers la manifestation, le vote et l'abstention, où cette dernière repose sur des logiques collectives et individuelles. 62% des français trouvent très important de défendre des revendications et à ce titre, elle cite fière ROSANVALLON pour qui le sauté pour "d'une démocratie "planifiée" à des formes de "démocraties civiles" plus disséminées", comme une démocratie d'expression ou d'application. lors des présidentielles de 2002, les abstentionnistes "dans le jeu" 2. / 4.

de la vie politique sont les deux tiers des abstentionnistes totaux. Cette volonté de sanctifier politique participe alors au risque d'affaiblissement de la participation électorale qu'il connaît de constater.

Face à la montée de l'abstention au cours des dernières élections, des solutions sont mises en avant pour tenter de pallier à ce déengagement apparent ou revendiqué des citoyens.

Le vote est surtout le fruit d'une conquête populaire qui est au centre de la revendication du mouvement ouvrier international. En partant de ce fait, Isabelle GATTO rappelle que le vote n'est pas une simple "procédure délégitimante" mais bien au cœur de l'égalité sociale dans une société démocratique. Dans le Monde diplomatique d'avril 2002, Alain GARRIGOU souligne que le vote est au cœur d'une injonction morale qui prend sa source dans les cours d'instruction civique depuis 1848. Il compte sur celle-ci pour inciter les citoyens à aller voter sur la base du conformisme. L'enjeu est alors de donner aux électeurs de nouvelles raisons de voter en donnant du sens à la participation électorale. L'information et l'éducation doivent jouer un rôle dans ce combat contre l'abstention, comme le rappelle Gilles RAUET par le biais du renouvellement de l'éducation civique à l'école.

La lutte contre l'abstention du citoyen doit passer par la simplification des procédures d'inscription et de vote. Gilles RAUET évoque la possibilité de l'instauration d'une logique de calendrier électoral qui voudrait mettre en place un rythme dans les consultations. Il préconise aussi une différenciation des heures d'ouverture ainsi qu'une moralisation de la vie politique par la transparence financière des candidats, la limitation du nombre de mandats et la vérification des comptes de campagne. Selon Alain GARRIGOU, l'attrait du vote passe par le fait de maximiser ses bénéfices en restaurant sa valeur symbolique. L'abstention peut être réduite par le fait d'améliorer le dispositif existant, comme le précisent Céline BRAGONNIER, Jean-Yves DORMAGEN et Benoît VERRIER dans Non-votés, mal-votés et abstentionnistes. Ils proposent de mieux relancer pour faciliter l'inscription d'office des jeunes majeurs, mais aussi d'inscrire d'office les personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française et ceux qui ont perdu le droit de vote, dans le cas des détenus. Ils proposent également de faire entrer les gens du voyage dans le droit commun.

Deux pistes peuvent être mises en avant pour faire en sorte que les citoyens ne soient plus en situation d'abstention. La première serait

la mise en place du vote en ligne, comme l'expliquent Stéphane FAUCHET et Stéphane MANDARD dans Le Monde du 24 avril 2002. À cette époque, Jacques CHIRAC était en faveur de ce dispositif, avec la garantie de la confidentialité et de la sécurité du scrutin, tandis que Lionel JOSPIN met en avant l'inégalité d'équipement informatique qui viendrait accroître la fracture numérique. Le problème posé est aussi celui lié à l'authentification de l'électeur, au point que la mairie de Vandœuvre-lès-Nancy a eu recours au vote en ligne depuis le bureau municipal, dans le cadre de son expérimentation. De plus, les dispositifs techniques de ce vote en ligne pose la question de la confidentialité, dans le mesure où l'urne électronique était domiciliée à New-York. Ce recours au vote en ligne n'est pas défendu par la Commission européenne qui y voit une possible dérégulation et dérégulation du vote. Quant à Céline BRAGONNIER et ses collègues, la solution globale se trouverait peut-être dans l'inscription d'office universelle, qui est déjà présente dans d'autres pays européens comme l'Allemagne, le Danemark, l'Italie et les Pays-Bas. Elle pourrait faciliter l'inscription sur les listes et favoriser la constitution de listes électorales de qualité. En France, cette possibilité appellerait à la modification des articles 103 et 104 du Code civil pour introduire une obligation de déclaration domiciliaire.

Le désengagement des citoyens pour le droit de vote se caractérise par une morte de l'abstention, qui révèle un nouveau rapport entre eux et le monde politique. L'abstention arrive à séparer le droit de vote et s'abstenir peut devenir en soi une marque d'un malveil engagement politique pour les jeunes diplômés engagés professionnellement et soucieux de l'intérêt général. De ce fait, le renoncement à la participation électorale est lui-même une preuve de la vitalité démocratique qui cherche à se réinventer dans un monde suivi à l'interruption du vote et à la volatilité de l'abstention. L'information et l'éducation doivent conforter la nécessité d'aller voter pour le citoyen, et sa participation électorale peut être facilitée par une simplification des procédures d'inscription et de vote, en lien évidemment avec le vote en ligne et la généralisation de l'inscription d'office universelle. L'effet négatif des médias peut aussi être interrogé dans le rôle qu'ils jouent dans le fait de s'abstenir de voter, du fait de l'importance accordée à la légitimation du passe, comme le souligne Gérald BALANZIER dans Le pouvoir sur Scène (1992).